

Attestation de surface habitable 'Loi MLLE'



Conforme à l art. 78 de la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion.

Mission n° 17016324

PROPRIETAIRE

Nom : SOCIÉTÉ DSI DE SOUSA
INVESTISSEMENTS
Adresse : ZONE INDUSTRIELLE LES GRAVIERS
Ville : 94190 VILLENEUVE ST GEORGES

MISSION

Adresse : 49 BIS RUE DE PARIS
Ville : 94470 BOISSY ST LEGER

MANDATAIRE

Nom : SOCIÉTÉ DSI DE SOUSA
INVESTISSEMENTS
Adresse : ZONE INDUSTRIELLE LES GRAVIERS
Ville : 94190 VILLENEUVE ST GEORGES

MISSION

Type :	Appartement	Nb de pièces :	3	Référence immeuble :	
Lots principaux :	00026.017	Lots secondaires :		Références cadastrales :	NC
Bâtiment :	B	Etage :	3	Porte :	P D
Escalier :					
Date de repérage :	22/10/2014			Date d'émission :	22/10/2014
Accompagnateur :	VIDE	Sa qualité :		Opérateur :	Mr GOMES Diamantino

CONCLUSION

Je soussigné Mr GOMES Diamantino atteste que :
La superficie habitable est : **66,36 m²**

IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR DE REPERAGE :

Mr GOMES Diamantino, membre du réseau BC2E :
 • GOMES Diamantino - BP 31 91802 BRUNOY

DETAIL DES SUPERFICIES :

			SUPERFICIE HABITABLE en m ²		
etage	lot	local	Superficie habitable	Autres superficies exclues	Superficie HSP<1.80M
3	00026.017	Entree	3,67 m ²		
3	00026.017	Degagement	6,06 m ²		0,99 m ²
3	00026.017	Sejour	25,53 m ²		1,80 m ²
3	00026.017	Degagement 02	1,46 m ²		
3	00026.017	Chambre 01	8,33 m ²		1,84 m ²
3	00026.017	Salle de bains	4,04 m ²		
3	00026.017	Chambre 02	9,04 m ²		1,20 m ²
3	00026.017	Cuisine	5,48 m ²		0,55 m ²
3	00026.017	Placard Ballon ECS		0,44 m ²	
3	00026.017	Wc	2,75 m ²		
Totaux			66,36 m²	0,44 m²	6,38 m²

Surface Totale Au Sol (Carrez et Hors Carrez) : 73,18

GOMES Diamantino - BP 3191802BRUNOY, DECLARE qu'afin de satisfaire aux dispositions de l'article 78 de la loi n°2009-223 du 25 mars 2009, la mission nous a été confiée afin de procéder au mesurage de la partie privative des biens ci-dessus désignés en vue de reporter sa superficie dans le bail locatif.

Particularités liées à ce mesurage :

Aucun document probant n'ayant été fourni par le demandeur, cette attestation est délivrée sans avoir la possibilité de contrôler la conformité de désignations des locaux, la consistance et les limites physiques de propriété du bien concerné. N'ayant ni les moyens ni les compétences pour trancher sur la qualification et les limites des parties privatives, ni le signataire personne physique ni la personne morale à laquelle ce dernier appartient ne pourront être tenus pour responsables pour tout litige concernant la conformité des désignations, la consistance, les limites propriété du bien concerné et leurs éventuelles conséquences qui peuvent notamment concerner la surface habitable du bien.

Cachet



Etablie le

22/10/2014

Signature